

MANIFESTE DE COOP FR – élections européennes 2019

Un avenir coopératif pour l'Europe

Le pouvoir des coopératives : un succès européen

Les coopératives ont été des acteurs importants dans le processus de construction de l'Union Européenne. Elles n'ont pas seulement participé à diffuser les principes et valeurs qui sont au cœur du projet européen, mais les ont traduites en réalité concrètes pour des millions de citoyens européens.

Les coopératives, acteurs importants de l'économie sociale et solidaire, sont des entreprises qui exercent leurs activités de façon démocratique, durable et sociale. Ces entreprises appartiennent à leurs membres (consommateurs, producteurs, employés ou communautés locales) et sont dirigées par eux selon le principe : une personne = une voix, ce qui leur assure une influence égale dans la gestion de l'entreprise et le partage de la richesse créée.

Le tissu coopératif regroupe des entreprises de toutes tailles, de la micro entreprise au groupe coopératif présent sur la scène internationale. Elles sont présentes dans tous les secteurs de l'économie, de l'industrie aux services, de la santé au logement, de l'agriculture aux banques et de l'énergie à la culture. Les coopératives se distinguent aussi par leur capacité à développer des méthodes entrepreneuriales innovantes, telles qu'économie collaborative, nouvelles formes de travail, gestion des biens communs, etc.

Coop FR est née de la volonté des différentes familles coopératives d'assurer la promotion des valeurs et principes coopératifs et de défendre les intérêts des coopératives auprès des pouvoirs publics. Elle est aujourd'hui la voix de plus de 22 500 entreprises coopératives françaises présentes dans la plupart des secteurs d'activité et des 1,3 millions de salariés qu'elles emploient.

Les coopératives poursuivent un objet sociétal, ainsi, par exemple, par leur souci du long-terme et leur vision non financière de l'économie, elles sont en première ligne pour favoriser la mise en place des objectifs de développement durable de l'ONU et de l'Agenda 2030 au niveau national et européen.

Une Union pour les européens, par les européens

La capacité de l'Union Européenne à faire face aux grands enjeux d'aujourd'hui, tels que le réchauffement climatique, l'augmentation des inégalités, le chômage et les migrations, est remise en cause. La montée de l'euroscepticisme complique encore la capacité de l'Union Européenne à répondre à ces enjeux.

Coop FR, ainsi que tous ses partenaires européens réunis au sein de Cooperatives Europe, soutient une vision politique de l'Europe qui place les citoyens au cœur de ses priorités et de ses actions, pour construire une Union Européenne plus forte et inclusive. Une Europe qui respecte la diversité et refuse toutes formes de repli sur soi. Les coopératives, avec d'autres entreprises de l'économie sociale et solidaire, sont des entreprises solides et compétitives qui sont à l'écoute des enjeux

sociaux et des besoins de ses membres. Une Europe qui encourage la diversité des formes d'entreprises dans le respect de leur mode d'organisation et de leurs objets respectifs.

Les coopératives proposent et mettent en œuvre des réponses aux enjeux d'aujourd'hui et de demain, tout en contribuant à la cohésion sociale et au développement durable.

En dépit de son poids socio-économique et de ses atouts, le développement de l'entrepreneuriat coopératif ne figure pas parmi les priorités de l'Union européenne. Nombre de mesures techniques (notamment en matière de droit de la concurrence, de droit des sociétés, de politiques en faveur des entreprises, de normes comptables et de réglementation bancaire) ne prennent pas en compte les spécificités coopératives.

Les principales priorités des coopératives

Aujourd'hui, nous appelons les candidats aux élections européennes, futurs députés au Parlement européen à soutenir les coopératives dans leurs actions en faveur d'une économie plus humaine, plus proche de ses citoyens, école de démocratie et de savoir-vivre ensemble.

Concrètement, les coopératives s'engagent pour :

- 1) La reconnaissance intangible et opposable face aux autorités législatives et réglementaires européennes et internationales de la diversité des modèles d'entreprises et la garantie d'un espace concurrentiel équitable, ouvert à tous et offrant une égalité de traitement entre les différents modèles d'entreprises.
- 2) L'amélioration et la simplification du corpus législatif et réglementaire s'appliquant au secteur coopératif
- 3) La reconnaissance de l'économie sociale et solidaire comme secteur clé de l'économie et de la cohésion sociale et territoriale.
- 4) La référence claire à l'ESS et aux coopératives dans les attributions du Commissaire européen en charge de la politique des entreprises
- 5) La promotion et le développement de solutions innovantes de financement dédiées à la création et au développement des entreprises coopératives en relation avec le Fonds européen d'investissement et la BEI
- 6) L'émergence de plateformes participatives sous forme coopérative comme alternative à « l'uberisation » de l'économie
- 7) L'éducation et la sensibilisation des citoyens, des élus, des administrations et des jeunes aux valeurs de la coopération et de l'ESS
- 8) Le renforcement de l'engagement des coopératives dans le développement de la coopération à l'étranger, notamment avec les pays du Sud.